



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 10 septembre 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Jacqueline Mathieu (née Lemire), décédée le 27 août 2013, à l'âge de 72 ans ;
- Monsieur Jean-Guy Beaulne, décédé également le 27 août 2013, à l'âge de 80 ans ;
- Monsieur Claude Létourneau, décédé le 6 septembre 2013, à l'âge de 49 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-09-528 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Dubois

- Demande au conseil municipal si des travaux d'aménagement de la terrasse Filion sont prévus prochainement.

Monsieur Jean-Marie Girard

- Résultat du sondage de satisfaction 2013 – Demande si la compilation du résultat est faite.

Monsieur Robert Noël

- Qu'arrive-t-il avec les travaux qui devaient être exécutés à l'arrière des rues Lauzon et Raymond-Lévesque? La Ville a-t-elle l'intention de faire les travaux?

Monsieur Martin Drapeau

- En juillet a fait une demande d'accès pour obtenir l'état des revenus et dépenses du projet CERVEAU.
- Y'a-t-il d'autres villes qui opèrent une pépinière?
- Demande une vérification comptable externe des états financiers de Salix.

Monsieur Denis Marotte

- Comment la Ville réagira-t-elle à quelques demandes de financement additionnel face au déficit de l'AMT?

Monsieur Guy Lamarre

- Demande l'opinion du conseil sur la disponibilité des Programmes de rénovation domiciliaire de la SHQ.

RÉSOLUTION 2013-09-529

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1447-006

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait aux clôtures dans la zone R-1 209-2.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-006, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Aucune intervention n'est faite sur le sujet.

RÉSOLUTION 2013-09-530

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2013 et de la séance extraordinaire du 27 août 2013, tels que rédigés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-531

RÈGLEMENT RV-1441-009 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 20 août 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-009 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone industrielle I-1 480 à même la zone résidentielle R-1 475 et diverses dispositions normatives.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Patrick Thifault informe le conseil qu'il pourrait y avoir éventuellement un possible conflit d'intérêt. Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

RÉSOLUTION 2013-09-532
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-013 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-013 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 juillet 2013, suivant la résolution 2013-07-403;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 20 août 2013;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-013 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un « projet commercial intégré » dans la zone I-2 481.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-533
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-014 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-014 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 juillet 2013, suivant la résolution 2013-07-405;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 20 août 2013;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-014 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone I-2 128.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-534
RÈGLEMENT RV-1441-015 - ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 20 août 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-015 modifiant des dispositions administratives du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-535
RÈGLEMENT RV-1444-001 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 20 août 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1444-001 modifiant des dispositions administratives du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-536
RÈGLEMENT RV-1548 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1548 décrétant le retrait du caractère de rue d'une partie du lot 2 506 669 longeant le boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-537
RÈGLEMENT RV-1441-013 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-013 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un « projet commercial intégré » dans la zone I-2 481.

RÉSOLUTION 2013-09-538
RÈGLEMENT RV-1441-014 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-014 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone I-2 128.

RÉSOLUTION 2013-09-539
RÈGLEMENT RV-1447-006 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait aux clôtures dans la zone R-1 209-2.

RÉSOLUTION 2013-09-540
RÈGLEMENT RV-1551 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1551 décrétant des travaux d'aménagement d'un parc linéaire longeant le boulevard de la Grande-Allée et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-09-541
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 8 au 28 août 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-542
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juillet au 15 août 2013 montrant un total des activités de 5 920 522,89 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	4 461 435,93	
Activités financières d'investissement	728 283,57	
Total des chèques fournisseurs		5 189 719,50
Salaires – Dépenses	1 115 387,28	
Salaires - Déductions	(384 583,28)	
Total des salaires nets		730 803,39
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 920 522,89

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-543
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 21 août 2013, révisée le 26 août 2013, montrant un total de 1 846 481,78 \$ et en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-544
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approprier la somme de 17 000 \$ au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour le devancement des travaux d'aménagement du parc à chiens au parc Perron prévus pour 2014, en remplacement des travaux d'aménagement d'un parc à chiens au parc Filion prévus pour 2013, projet 799 036.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-545
SOUSSIONS – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA
RIVIÈRE CACHÉE – CONTRAT 2013-1324-2 – RÈGLEMENT RV-1542 –
MANDAT À GENIVAR**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entreprise de pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	65 248 \$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech) 77, rue Omer- DeSerres – bureau 7A Blainville (Québec) J7C 5N3	66 628,01 \$
Lanco Aménagement inc. 1110, place Verner Laval (Québec) H7E 4P2	79 045,31 \$

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 18 juin 2013.

DE rejeter la soumission reçue pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée en raison du dépassement budgétaire.

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres.
D'imputer la dépense au Règlement RV-1542.

DE mandater la firme GENIVAR à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à présenter une demande d'amendement du certificat d'autorisation du 15 octobre 2012, portant le numéro 400994891 afin de reporter les travaux à l'année 2014.

D'autoriser le versement des frais exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'étude du dossier.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-546
SOUSSIONS – DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES POUR
LES ANNÉES 2013 À 2018 – CONTRAT 2013-1342**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement et le déblaiement des rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Total des règles 1 à 10 des 5 années (taxes incluses)	Total du site de dépôt des neiges usées des 5 années (taxes incluses)	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Bernard Sauvé Excavation inc. 7675, chemin Chicot Nord Mirabel (Québec) J7N 2H7	5 668 542,95 \$	1 494 675 \$	7 163 217,95 \$
Le Groupe Nepveu inc. 75, rue Daoust Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7	6 430 034,82 \$	1 121 006,25 \$	7 551 041,07 \$
Entreprise de Pavage Dion inc. 20 855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	6 592 448,48 \$	1 080 765 \$	7 673 213,48 \$
Entreprise Benoit Dion inc. 15A, Rolland-Brière Blainville (Québec) J7C 5R8	8 416 462,82 \$	718 001,40 \$	9 134 464,22 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 27 août 2013.

D'accepter l'offre Bernard Sauvé Excavation inc. au montant de 7 163 217,95 \$ (toutes taxes incluses), celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les travaux de déneigement et de déblaiement pour les années 2013 à 2018, contrat 2013-1342, et ce, conditionnellement à ce que l'entrepreneur, lors de la signature du contrat, ait complété l'ensemble de ses engagements prévus aux documents de soumission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-547
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU STATIONNEMENT
DE L'HÔTEL DE VILLE – CONTRAT 2013-1343 – RÈGLEMENT RV-1517**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de modifications au stationnement de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Hexagone s.e.c. 4125, Autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	149 065,09 \$
Gestion & Construction Métropolitain inc. 6205, boul. des Grandes-Prairies, suite D St-Léonard (Québec) H1P 1A5	177 665,12 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Stéphane Marcotte, responsable au Service du génie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 20 août 2013;

D'accepter l'offre de Groupe Hexagone s.e.c. au montant de 149 065,09 \$ (toutes les taxes comprises), celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les travaux de modifications au stationnement de l'hôtel de ville, contrat 2013-1343;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1517.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-548
TRANSFERT DE CONTRAT – COLLECTE, TRANSPORT ET
DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CONTRAT 2010-1112-1**

ATTENDU la demande de transfert déposée le 19 août 2013 par RCI Environnement, demandant le transfert du contrat 2010-1112-1 relatif à la collecte, transport et disposition de matières résiduelles pour la période du 1^{er} mars 2010 au 2 janvier 2015, au nom de la compagnie RCI Environnement – Division de WM Québec inc.;

ATTENDU que le requérant s'est conformé aux exigences de l'article 22 « Transfert ou cession de contrat » du cahier des charges générales;

ATTENDU l'article 22.1 du cahier des charges générales qui stipule que dans un tel cas, le transfert ou cession de contrat doit être assujéti au consentement de la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE consentir au transfert du contrat 2010-1112-1 relatif à la collecte, transport et disposition de matières résiduelles pour la période du 1^{er} mars 2010 au 2 janvier 2015 au nom de RCI Environnement – Division de WM Québec inc.;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-549
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – SOUMISSIONS – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS, LA
PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES AINSI QUE
POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU
PARC PGA (STATIONNEMENT, PARC À CHIENS, LIEU
COMMÉMORATIF, ETC.) – CONTRAT 2013-1333 – RÈGLEMENT
RV-1547**

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2013, le conseil municipal adoptait la résolution 2013-06-342 mandatant la firme DESSAU pour la conception des plans et devis définitifs, pour la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA (stationnement, parc à chiens, lieu commémoratif, etc.) (contrat 2013-1333);

ATTENDU que le 20 juin 2013, le Secrétariat du Conseil du trésor inscrivait, à la demande de l'Autorité des marchés financiers, la firme DESSAU sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2013, le conseil municipal adoptait la résolution 2013-07-417 informant le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que la Ville ne désire pas poursuivre l'exécution du contrat accordé à DESSAU (contrat 2013-1333), en vertu de la résolution 2013-06-342 précédemment mentionnée;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation (cinq [5] soumissionnaires invités), la Ville avait reçu les soumissions suivantes :

CIMA+	DESSAU	GENIVAR INC.
-------	--------	--------------

ATTENDU que la conformité des offres reçues avait été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011 et que le deuxième soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final était la firme GENIVAR INC.

ATTENDU la correspondance de GENIVAR datée du 26 août 2013.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter l'offre de GENIVAR INC., étant le soumissionnaire ayant obtenu le deuxième meilleur pointage final, pour un montant initial de 71 744,40 \$ (toutes taxes incluses), négocié à la baisse pour un montant final de 68 870,03 \$ (toutes taxes incluses), pour des services professionnels relatifs aux plans et devis définitifs, à la préparation des documents d'appel d'offres ainsi qu'à la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA (stationnement, parc à chiens, lieu commémoratif, etc.) – Contrat 2013-1333.

D'imputer la dépense au règlement RV-1547.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf monsieur Mario Lavallée qui exprime sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-09-550
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC LINÉAIRE DU BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – INTERRUPTION DES DÉMARCHES POUR
L'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES**

ATTENDU les démarches entreprises par la Ville de Boisbriand afin d'améliorer l'aspect visuel du boulevard de la Grande-Allée, principalement au nord de l'autoroute 640;

ATTENDU qu'un projet d'enfouissement des utilités publiques a été analysé et que suite à cette analyse ainsi qu'à l'étude des estimations préliminaires fournies par Telus, par Vidéotron, par Bell Canada et par Hydro-Québec, le montant estimé pour le règlement d'emprunt concernant l'enfouissement des utilités publiques était de 3 000 000 \$, auquel s'ajoutait une somme d'environ 1 500 000 \$ pour l'aménagement des bermes;

ATTENDU qu'un avis de motion pour le Règlement RV-1537 décrétant des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques bordant le boulevard de la Grande-Allée, entre les avenues Bourassa et Réal-Béland et leur financement par emprunt, avait été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2013 (résolution 2013-03-116), mais qu'en raison du coût élevé pour l'enfouissement des utilités publiques, le règlement n'a pas été adopté;

ATTENDU les discussions avec le comité de liaison du Faubourg Boisbriand concernant la possibilité de revoir le projet afin de bonifier l'aménagement paysager et de construire un mur végétal, et ce, sans enfouissement du réseau aérien;

ATTENDU que tel qu'indiqué à l'estimation préparée par le Service du génie en date du 29 août 2013, le projet révisé serait moins onéreux (montant estimé : 1 713 000 \$) et permettrait une meilleure qualité de vie pour les résidents du secteur;

ATTENDU la résolution du conseil d'administration du Syndicat de la copropriété du Faubourg Boisbriand, à laquelle est acceptée la proposition de la Ville de Boisbriand à l'effet de procéder aux travaux d'aménagement du parc linéaire le long du boulevard de la Grande-Allée, dans la zone résidentielle du Faubourg Boisbriand, et du réaménagement des bermes sans l'enfouissement des utilités publiques;

ATTENDU que le projet est prévu au Programme triennal d'immobilisation pour les années 2013 et 2014 :

- Triennal 735006 (année 2013) au montant de 2 000 000 \$ pour l'enfouissement des utilités publiques existantes sur le parc linéaire Grande-Allée (RGA-1 et RGA-2);
- Triennaux 735007, 735008 et 735009 (année 2014) au montant cumulatif de 1 444 000 \$ pour l'aménagement paysager, la piste multifonctionnelle et l'éclairage sur le parc linéaire Grande-Allée (RGA-1, RGA-2 et RGA-3).

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'interrompre les démarches entreprises pour l'enfouissement des utilités publiques prévu au Règlement RV-1537;

D'informer les entreprises d'utilités publiques (i.e. Telus, Bell Canada, Vidéotron et Hydro-Québec) en ce sens;

D'entreprendre les procédures d'adoption d'un règlement d'emprunt, au montant de 1 713 000 \$, selon l'estimation préparée par le Service du génie en date du 29 août 2013 pour exécuter le projet révisé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-551

MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – FINANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter de participer financièrement au projet d'étude visant la possibilité de mettre sur pied un centre secondaire d'appels d'urgences pour les services de sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville, lequel a été octroyé à la firme CIMA par la MRC Thérèse-De Blainville;

D'autoriser le paiement de la somme de 4 963,14 \$ et d'imputer cette somme à la réserve pour imprévus.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-552
DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR
UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE LOT 4 763 273 (4045, RUE
LAVOISIER)

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la firme Blondin Fortin & Associés à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de raccordement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial dans l'emprise du lot 4 763 273, du cadastre du Québec (4045, rue Lavoisier), en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-553
MANDAT AUX PROCUREURS – CONSTRUCTION NOMADE –
TERMINAISON DU CHEMIN D'ACCÈS LEED

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Marc Laperrière de l'étude LeChasseur avocats ltée pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires à l'encontre de 9131-1050 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de « Construction Nomade » et/ou « Construction Nomade Faubourg Boisbriand inc. » et/ou ses successeurs légaux ou ayants droit afin que cette dernière termine la construction du chemin d'accès LEED à l'arrière du projet résidentiel Le Pimbina dans le Faubourg Boisbriand, en conformité des engagements liés à l'émission des permis de construction.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-554
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MUNICIPAL – 2926, RUE MARIUS-BARBEAU**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant aux propriétaires du fonds contigu, soit monsieur Jean-Marc Chaumont et madame Lise Éthier, d'occuper une partie du lot 2 503 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 402 mètres carrés pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2018. La présente autorisation permet à l'occupant de conserver la remise à jardin ainsi que l'aménagement paysager et le jardin présentement situés à cet endroit.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Patrick Thifault informe le conseil qu'il pourrait y avoir éventuellement un possible conflit d'intérêt. Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-09-555
MODIFICATION D'UNE SERVITUDE – LOT 4 357 125**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la modification de l'acte de servitude enregistrée sous le numéro 17 668 959 sur une partie du lot 4 357 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (maintenant connu comme une partie du lot 5 111 249), de manière à permettre au propriétaire d'implanter les éléments de construction suivants dans l'assiette de servitude établie en faveur de la Ville, à savoir :

- un poteau de branchement électrique, téléphonique et de câblodistribution devant desservir la bâtisse construite sur le lot 5 111 249;
- un trottoir et un escalier;
- un lampadaire;
- des espaces de stationnement ainsi que les bordures de béton les délimitant.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-556
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ET FORFAIT
D'ACTIVITÉS POUR 2013-2014

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2013-2014 et du forfait d'activités comprenant l'achat de billets pour diverses activités et commandites pour une somme totale de 4 061 \$ plus les taxes applicables, cette somme étant affectée aux postes budgétaires suivants :

- 165 \$ plus taxes, représentant le coût de l'adhésion, imputable au poste budgétaire 02 110 00 494;
- 3 896 \$ plus taxes pour l'achat de billets pour divers événements, imputable au poste budgétaire 02 110 00 310.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-557
JOURNÉE « EN VILLE SANS MA VOITURE » - AUTORISATION

ATTENDU que la journée « En ville sans ma voiture » se déroulera dans les régions en périphérie de Montréal le 20 septembre 2013, sous la thématique du « *Park(ing) Day* », événement dans le but de transformer temporairement les espaces de stationnement payant en espaces publics conviviaux.

ATTENDU la demande conjointe de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et du Conseil régional de l'environnement (CRE Laurentides) datée du 27 août 2013 pour appuyer l'organisation de l'événement « *Park(ing) Day* » dans le cadre de la journée « En ville sans ma voiture » le 20 septembre 2013.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et le Conseil régional de l'environnement (CRE Laurentides) à tenir l'événement « *Park(ing) Day* » sur le territoire de la Ville de Boisbriand, le 20 septembre 2013, dans le cadre de la journée « En ville sans ma voiture ».

DE s'engager à soutenir favorablement le projet en autorisant les participants à utiliser les cases de stationnement du domaine public et d'en détourner l'usage sans risquer d'être en infraction.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-558
APPUI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC – COMPTEURS
D'EAU DE NOUVELLE GÉNÉRATION**

ATTENDU que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2011, le remplacement des compteurs appartenant à Hydro-Québec par les compteurs de nouvelle génération et qu'elle approuve les frais, modalités et conditions d'une « option de retrait » pour les clients qui refusent l'installation de ce type de compteur;

ATTENDU que de nombreux citoyens, groupes, associations et élus considèrent que les radiofréquences émises par les compteurs de nouvelle génération sont susceptibles de porter atteinte à la santé ou la sécurité des individus;

ATTENDU que de nombreux citoyens, groupes, associations et élus ont exprimé des craintes à l'effet que l'installation des compteurs de nouvelle génération constitue une intrusion de la vie privée en raison de la transmission de données par réseaux sans fil;

ATTENDU que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion demandant à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur nouvelle génération et ce, sans frais supplémentaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'appuyer la motion adoptée à l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs de nouvelle génération et en leur permettant de choisir un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137 \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, Mme Hélène Daneault, députée de Groulx, M. Sylvain Pagé, député de Labelle et à l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-559
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 350 \$ à la Société de l'autisme des Laurentides pour la participation de cinq enfants aux camps de jour (70 \$ par enfant);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-560
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION – MINI-ENTREPÔTS PRO-JEK – LOT 5 174 328 (RUE PRÉVOST) – ZONE I-1 133-1

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 juillet 2013, portant le numéro R-13-CU-2403 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de permis de construction pour le projet « Mini-entrepôts Pro-Jek » à être implanté sur le lot 5 174 328 (rue Prévost) du cadastre du Québec, dans la zone I-2 133-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation et d'architecture préparés par Mohsen Bishai Architecte, révisé le 15 juillet 2013, comprenant huit (8) pages, dossier #MB12280;
- Perspective 3D couleur #1, vue de l'autoroute 640;
- Perspective 3D couleur #2, vue de l'autoroute 640;
- Perspective 3D couleur, vue de la rue Prévost pour la phase 1 du projet, datée du 7 mai 2013;
- Perspective 3D couleur, vue de la rue Prévost pour la phase 2 du projet, datée du 7 mai 2013.

Le tout conditionnellement à l'acceptation d'un plan d'aménagement paysager par le Service d'urbanisme.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-561
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU CONSTRUITS)

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, en date du 28 août 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-562
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'août 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-09-563
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Émilie Rochette-Jalbert	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 15 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 8 mars 2014;
Bomo Landrine Kabran Cadieux	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013, le tout selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Jessica Cardinal Alexy Laplante Maude Forest Geoffroy	Préposées au Service des loisirs à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 1 ^{er} février 2014;
Maxime Romain	Préposé au Service des loisirs à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 25 janvier 2014;
Normand Asselin	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 23 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;

Mathieu Galarneau	<p>Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;</p> <p>Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;</p> <p>Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;</p>
Mathieu Daviault	<p>Saisonnier manuel au Service d'urbanisme à compter du 11 septembre 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013.</p>

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Sondage de satisfaction des citoyens – Les résultats seront annoncés au point de presse plus tard cette semaine et publiés sur le site Internet de la ville et la revue municipale Info Boisbriand ;
- Statistiques de fréquentation des réseaux sociaux – Importante augmentation depuis cet été. Invite les citoyens à s'abonner à l'application mobile pour recevoir en temps réel l'information sur les situations d'urgence ;
- Travaux d'aménagement de l'accueil au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – Devrait ouvrir officiellement, lundi, le 16 septembre 2013 ;
- Jeux du Canada à Sherbrooke – Félicitations aux athlètes de Boisbriand qui se sont illustrés, soit :
 - Valérie Sanderson et Maryse Barbe – Médaille d'argent au soccer féminin ;
 - Valérie Langlois – Médaille de bronze à la balle-molle ;
 - Francis Hébert, fils du conseiller Denis Hébert – Médaille de bronze au 200 mètres 200 mètres fauteuil roulant Para Homme, une quatrième place au 400 mètres et une cinquième place au 1 500 mètres ;
- Marche pour Leucan en mémoire de Laïka du 8 septembre dernier – Félicitations à la maman, madame Fannie Sabourin pour la courage qu'elle a démontré à soutenir cette cause ;
- Le 5 octobre prochain - Souper spectacle organisé par les Chevaliers de Colomb pour amasser des fonds pour la reconstruction de l'église.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Réponse à monsieur Guy Lamarre sur sa question concernant les programmes de rénovation domiciliaire;
- Le 5 octobre 2013 – Souper spectacle organisé par les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle à l'école Jean-Jacques-Rousseau pour amasser des fonds pour la réparation de l'église ;
- Résolution adoptée à la séance extraordinaire du 27 août dernier au sujet des nuisances de l'usine Desco ;
- Demande à madame Cordato pourquoi elle a rencontré des citoyens de la rue de Galais dans leur salon sans sa présence.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Salue tous les candidats ou futurs candidats à l'élection du 3 novembre prochain qui sont présents ce soir;
- Allocution sur les motifs pour lesquels il ne se présente pas à la mairie mais annonce qu'il sera candidat au poste de conseiller du district #2 (DuGué).

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Le 22 septembre prochain – Début de la saison de la Ligue d'improvisation de Boisbriand (LIMBO) ;
- Travaux de réfection du viaduc Grande-Côte toujours en cours mais en voie d'achèvement ;
- 16 et 17 septembre prochain – Fermeture d'un tronçon de l'autoroute 15, entre Laval et Boisbriand – À surveiller ;
- Brunch des aînés – Le 1^{er} octobre 2013 ;
- Comité jeunesse – Recherche des jeunes de 13 à 19 ans pour y participer ;
- Soirée d'huîtres et blues au profit de la maison des jeunes Sodarrid, le 4 octobre prochain – Objectif 12 000 \$ - 12 500 \$ - Invitation à tous.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Marche pour Laïka du 8 septembre dernier – Félicitations aux parents et leur fille pour l'organisation de la journée et leur courage;
- Défi Boisbriand – 202 équipes de soccer ont participé – Félicitations aux bénévoles, aux employés municipaux et au comité organisateur;
- Travaux en cours dans le secteur – Devraient se terminer bientôt;
- Travaux de réparation de la chaussée – Demande aux citoyens d'être prudents.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Dernière chance pour les inscriptions des activités culturelles d'automne, le 15 septembre 2013 à minuit;
- Journées de la Culture du 27 au 29 septembre prochain, surveillez la programmation dans le prochain Info Boisbriand;
- Les Premiers Rendez-vous de l'automne – Dimanche, le 29 septembre 15 h à la Maison du citoyen et Place de la culture. L'artiste invitée, Ariane Brunet.
- Depuis la semaine dernière, l'interface pour le prêt numérique a changé, présentation des nouveautés numériques et le palmarès des livres les plus empruntés au cours des 100 derniers jours;
- Exposition de photos à la maison du citoyen sous le thème « L'Inde, un pays de beauté, de contrastes et d'un milliard de visages », présentée par le Boisbriannais Daniel Lacroix jusqu'au 30 septembre.
- Conférence de la dynamique Anne-Lise Paul, intervenante en comportement animal, le mardi 17 septembre à 19 h 30, à la Maison du citoyen;
- Heure du conte en pyjama à la bibliothèque : le mercredi 18 septembre à 18 h 45 sur la thématique « des pommes » - Inscription requise.
- Madame Claude Lacasse, auteure Boisbriannaise lancera son premier livre jeunesse le 22 septembre à la Maison du citoyen et place de la culture – Invitation à tous.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Jeux du Canada à Sherbrooke – Félicitations aux athlètes de la région Laurentides qui se sont illustrés.
- Marche pour Laïka du 8 septembre dernier – Félicitations aux parents et leur fille Fanny pour l'organisation de la journée;
- Défi Boisbriand – Félicitations aux bénévoles, aux employés municipaux et au comité organisateur;
- Compétition Open BMX – Les 19, 20 et 21 septembre 2013 à la piste de BMX de Boisbriand;
- Inscription aux activités de natation – Fin septembre;
- Brunch des aînés – Le 1^{er} octobre prochain.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Marche pour Laïka du 8 septembre dernier – Franc succès;
- Défi Boisbriand – Bonne organisation - Félicitations aux bénévoles, aux employés municipaux et au comité organisateur;
- Présentation des joueurs de l'Armada à la Cage aux sports à 17 h, le 11 septembre 2013;
- Annonce qu'il a été inscrit et autorisé candidat indépendant pour le district #7 – Desjardins.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Soirée d'huîtres et blues au profit de la maison des jeunes Sodarrid, le 4 octobre prochain – Invitation à tous à la Maison du citoyen et Place de la culture ;
- Le 22 septembre 2013 – Participe au Marathon de Montréal au profit de Tel Jeunes ;
- Début de la saison de l'Armada.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Denis Marotte
Articles 12, 13, 15, 16 et 22

Monsieur Martin Drapeau
Article 15, 19 et 21

Monsieur Sylvain Labelle
Article 10 et 31

Monsieur Aymeric St-Marseille
Articles 15 et 24

Monsieur Guy Lamarre
Article 17

Monsieur Gilles Godard
Article 12

Monsieur Jacques Roberge
Article 24

Monsieur Benoît Nepveu
Article 12

**RÉSOLUTION 2013-09-564
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE lever la séance 21 h 35.

Adoptée
